

## I — TRAVAIL PRÉPARATOIRE (sur 10 points) (Bac juin 2006, sujet national)

Vous répondrez à chacune des questions en une dizaine de lignes maximum

1. Quelles sont les critiques formulées par les libéraux à l'encontre des monopoles publics ? (document 1) (2 points)
2. Présentez les arguments des opposants à la réforme de La Poste ? (document 2) (2 points)
3. Exprimez la variation que traduit la donnée soulignée. (document 3) (1 point)
4. Expliquez l'évolution des différents prix pratiqués par France Télécom depuis 2000. (document 3) (2 points)
5. Commentez le passage souligné. (document 4) (1 point)
6. En quoi la notion de service universel est-elle différente de la notion classique de service public en France ? (document 4) (2 points)

## II — QUESTION DE SYNTHÈSE (sur 10 points)

Après avoir caractérisé l'évolution des services publics dans les pays de l'Union européenne, vous analyserez ses effets.

### Document 1

En Europe, depuis la signature de l'Acte unique, en 1987, au nom du respect de la concurrence, des pans entiers des secteurs et services publics nationaux, gérés jusque-là par la puissance publique, ont fait l'objet d'une politique systématique de libéralisation, de privatisation et d'ouverture à la concurrence, conduite par la Commission, avec l'aval des gouvernements. Télécommunications et transports aériens ont été les premiers concernés. L'énergie, les transports ferroviaires et la poste sont actuellement passés au tamis communautaire. Avec les services publics pour gros caillou. En effet, les monopoles publics, qui constituent, notamment en France, leur mode d'organisation traditionnelle, sont pour les libéraux, un obstacle évident à l'objectif de réaliser sans entrave, et dans le cadre du marché intérieur unique, la libre circulation des biens et services entre pays membres.

Source : Serge Marti, "Services publics : la France peut-elle tenir tête à Bruxelles ?" *Le Monde*, 4 juin 2002.

### Document 2

La réforme de La Poste va-t-elle enflammer avant l'heure la rentrée sociale ? La CGT est montée au front hier en dénonçant, par la voix de la Fédération nationale de La Poste et des télécommunications, "les orientations libérales qui vont aboutir à une réduction du nombre de bureaux et de salariés" de l'opérateur public sur le territoire. Un cri d'alarme après la publication dans "Le Parisien", d'un plan d' "évolution du réseau" élaboré par la direction de La Poste prévoyant "la disparition en trois ans de 6 000 des 11 500 bureaux polyvalents". Ce chiffre a plongé toutes les parties concernées - syndicats, élus locaux, postiers - dans la stupéfaction. [...] "Ce qui est vrai c'est que cela bouge", a commenté hier [le ministre délégué à l'industrie], tout en démentant formellement le chiffre de 6 000 bureaux supprimés. Le ministre de l'industrie a rappelé la doctrine en cours : transformer les bureaux non rentables "en points de contact, c'est-à-dire en une collaboration avec la mairie ou un café-tabac, un commerçant" offrant une "plage d'ouverture qui est bien plus considérable".

Source : Joël Cossardeaux et Renaud Honore, "La restructuration du réseau postal s'engage dans la controverse", *Les Echos*, 20 août 2004.

### Document 3

#### Évolution des prix des services de télécommunication de France Télécom pour les ménages (base 100 : 2000)

Années	2000	2001	2002	2003
Abonnement (1)	100	104	<b>106</b>	108
Communications locales	100	95	95	95
Communications longue distance	100	88	88	88
Communications fixe vers mobiles	100	86	80	70
Communications internationales	100	93	93	93

Source : d'après l'INSEE et l'ART, 2004.

Note : tout abonné à un téléphone fixe en France, est autorisé par décision de l'Autorité de réglementation des télécommunications (ART), à choisir un opérateur téléphonique autre que France Télécom depuis le :

- 1er Janvier 1998, pour les appels longue distance et internationaux
- 1er novembre 2000, pour les appels d'un téléphone fixe vers un mobile
- 1er janvier 2002, pour les appels locaux.

(1) Prix forfaitaire mensuel que tout usager d'un téléphone fixe doit payer à France Télécom pour l'acheminement des appels, l'entretien et l'extension du réseau téléphonique.

### Document 4

L'unique préoccupation (des services publics) devait être d'accomplir la mission qui leur était confiée avec régularité, exactitude, fiabilité, sans s'interroger sur sa pertinence éventuelle ou sur son coût. Cette conception est désormais obsolète : le service public est invité à tirer le meilleur parti possible des moyens matériels et humains qui lui sont alloués [...]. Cette évolution conduit à une réévaluation en profondeur de la conception classique de service public. Positive dans le sens où elle soumet les services publics à une contrainte permanente de justification et les astreint à un effort continu d'adaptation, elle pose cependant le problème [...] de services invités à se plier à la loi de la concurrence et à s'inspirer des modèles de gestion du privé.

Source : Jacques Chevallier, "Quel avenir pour les services publics à la française ?", La Découverte, 2003.